

2026

LIVRET DES FORMATIONS FEDERALES



équiper pour agir

SOMMAIRE

- Edito
- Objectifs
- Règles de fonctionnement
- Formations 1er semestre
- Demande d'absence
- fiche de candidature
- Procédure note de frais
- Fiche descriptive (modèle)
- Fiche de suivi





Ronan GILBERT
Responsable à la Formation
Syndicale Fédérale

Il n'est plus nécessaire de rappeler que la formation syndicale est indispensable pour les élu-es, mandaté-es mais aussi les syndiqué-es CGT.

Dans cette société où l'agressivité des politiques publiques, des attaques contre nos conquis ou de grands groupes multinationaux ou même de petites entreprises ne se font plus en catimini mais à la vue de chacun, il est obligatoire d'armer chaque camarades.

Les territoires s'organisent pour animer des formations, mais le constat est qu'il y a parfois des inégalités entre les UD et/ou UL qui n'ont pas les moyens humains nécessaires pour fournir les formations aux syndicats.

A partir de ce constat, la Fédération a la volonté de former les élu-es en responsabilités pour leur permettre d'appréhender leurs mandats dans les meilleures conditions et leur apporter les réponses aux questions des salarié-es . Pour cela, nous mobilisons des formateurs-trices CGT et aussi des experts.

A terme, la Fédération aura dans son pôle formation, un nombre de formateurs disponibles, afin d'animer des modules que nous maîtrisons. c'est une nouvelle étape du pôle formation qui se poursuit avec la volonté de fournir un nombre de journées et de sessions suffisantes pour intéresser le plus grand nombre de syndicats et répondre à nos besoins, nos attentes.

BONNE FORMATION !

OBJECTIF 1

Accompagner les syndiqué-es dans leurs besoins quotidiens et appréhender leurs mandats dans les meilleures conditions.

OBJECTIF 2

Connaître et maîtriser les pratiques CGT pour gagner les objectifs de revendications locales comme nationales.

OBJECTIF 3

Faire grandir la CGT dans l'entreprise en termes de syndicalisation, de résultats lors des élections professionnelles.





Afin de dépasser des difficultés à tenir toutes les sessions de formations prévues. Nous devons améliorer notre régularité.

Pour y arriver, nous allons adopter de nouvelles règles !

- Une fois le plan de formation validé, le calendrier sera envoyé aux bases.
- Dans un premier temps, les dates seront bloquées pour le premier semestre
- A J-40 de la journée de formation / date de fin d'inscription
- A J-35 / envoi d'une confirmation d'inscription ou de l'annulation de la session
- A J-10 / envoi de la convocation

Ces règles sont mises en place pour les sessions de 2026. Nous sommes conscients des incidences qu'une annulation engendre. C'est pour cela que la Fédération demande aux futur-es stagiaires de réserver les chambres d'hôtel (si besoin) et les billets de train, aux tarifs échangeables et/ou remboursables, pour avoir une plus grande souplesse. Les règles de remboursements ne changent pas.

(Voir pages 10 et 11)

Modèle de courrier de demande d'absence pour formation syndicale

Salarié stagiaire 1. (Sauf stages SSCT et Conseillers prud'hommes).

Votre demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est à adresser à votre employeur, au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un **récépissé de son dépôt**, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec **accusé de réception**.

Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis conforme du comité social et économique, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

ooo

Nom et prénom du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le
Directeur de l'entreprise ou de
l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville

À [lieu], le 23 octobre 2025

Demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, Conformément aux articles L.2145-1 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation], en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT2 » [ou l'institut de] qui est un organisme agréé³. Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

¹ Y compris stages éco-CSE ! N° SIRET 775 678 451 000 60 / CODE APE 9420 Z Éventuellement préciser : « Je

² vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié

³ par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. »



FICHE DE CANDIDATURE FORMATION SYNDICALE

A retourner signée et validée par le syndicat
à fede@transports.cgt.fr

Les syndiqués doivent voir avec leur syndicat pour examiner les plans de formation proposés et l'utilité de la formation syndicale pour le syndiqué. Le calendrier fourni est susceptible d'évoluer et de nouvelles dates de formations peuvent être proposées dans le courant de l'année. Les syndicats recevront le nouveau tableau si tel est le cas.

Le syndicat préinscrit le syndiqué à la formation syndicale souhaitée auprès de la fédération. La pré-inscription ne vaut pas convocation. La formation sera confirmée ou pas avant le délai des 30 jours pour le dépôt de congés formation.

Les convocations seront envoyées aux stagiaires, au minimum 15 jours avant le début de la formation.

INTITULE DE LA FORMATION :

Syndicat :

Entreprise :

Catégorie prof :

UL :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse (perso) :

Code postal :

Ville :

Portable :

Mail :

Responsabilités syndicales :

Date d'adhésion à la CGT :

Formations déjà effectuée.s :

Souhaite participer à la formation :

Du :

au :

Prendra le repas du /des midi :

OUI

NON

Date :

Signature et tampon du syndicat

FORMATIONS FÉDÉRALES 2026

1ER SEMESTRE

Date de la formation	Thème	Date fin d'inscription	Confirmation inscription	Envoi convocation	Branches ciblées
17 mars	Formation SSCT approfondie	5 février	11 février	3 mars	TPUV / TRV / TR
25 mars	Politique des Transports	13 février	19 février	13 mars	TPUV / TRV
26 mars	Politique des groupes	13 février	20 février	16 mars	TOUS SECTEURS
31 mars	Transfert de marchés	19 février	24 février	20 mars	AD
8 avril	Règlementation Sociale Européenne (RSE)	27 février	5 mars	26 mars	TR
9 avril	Réussir les NAO	27 février	5 mars	27 mars	TOUS SECTEURS
21 avril	Épargne salariale : les pièges à éviter en négociation	12 mars	16 mars	9 avril	TOUS SECTEURS
29 avril	Protection Sociale et Congé fin d'activité (CFA)	19 mars	23 mars	17 avril	TR / TPUV
5 mai	Découverte des branches et secteurs du champ fédéral	26 mars	1 avril	23 avril	Ttes branches et tous secteurs
12 mai	Transfert de marchés	2 avril	7 avril	29 avril	AD
19 mai	Journée d'étude TRV	26 avril	30 avril	6 mai	TRV
16 juin	Politique des Transports	4 mai	11 mai	4 juin	TPUV / TRV
17 juin	Politique des groupes	4 mai	11 mai	4 juin	TOUS SECTEURS
23 juin	Règlementation Sociale Européenne (RSE)	11 mai	19 mai	11 juin	TR
24-25 juin	Décrypter un bulletin de salaire	11 mai	19 mai	12 juin	Ttes branches
30 juin	Réussir les NAO	18 mai	22 mai	18 juin	TOUS SECTEURS

Les formations débient à 9h
Praticité d'arriver le veille (voir
notes de procédures financières)

TPUV : Transport Public urbain de
Voyageurs
TRV : Transport Routier Voyageurs
AD : Activité des déchets

N'oubliez pas de transmettre votre
demande de congé formation à votre
employeur 30 jours avant la date de
formation !

Date de la formation	Thème	Date fin d'inscription	Confirmation inscription	Envoi convocation	Branches ciblées
30 septembre	Protection Sociale et Congé fin d'activité (CFA)	21 août	26 août	20 septembre	TR / TPUV
6 octobre	Politique des Transports	27 août	1er septembre	25 septembre	TPUV / TRV
7 octobre	Politique des groupes	26 août	31 août	25 septembre	TPUV / TRV / TR
3 novembre	Réussir les NAO	23 septembre	5 octobre	23 octobre	TOUS SECTEURS
18 /19 novembre	Décrypter un bulletin de salaire	8 octobre	13 octobre	6 novembre	TOUS SECTEURS
1 décembre	Formation SSCT approfondie	22 octobre	27 octobre	20 novembre	TPUV / TRV
2 décembre	Politique financière	21 octobre	26 octobre	21 novembre	TOUS SECTEURS
8 décembre	CSE : les 3 consultations récurrentes	15 octobre	30 octobre	27 novembre	TOUS SECTEURS
15 décembre	Réussir les NAO	5 novembre	10 novembre	10 décembre	TOUS SECTEURS
16 décembre	Découverte des branches et secteurs du champ fédéral	6 novembre	10 novembre	11 décembre	TOUS SECTEURS

Les formations débient à 9h. Possibilité d'entrer le veille (voir règles de procédures branches)

TPUV : Transport Public urbain de Voyageurs
 TRV : Transport Routier Voyageur
 TR : Transports Routier

N'oubliez pas de transmettre votre demande de congé formation à votre employeur 30 jours avant la date de formation !


NOTES DE FRAIS DE LA CGT TRANSPORTS




RÈGLES ET PROCÉDURES

LES CONTACTS

Pour toutes questions relatives aux notes de frais et procédures, veuillez contacter la Fédération au :

01 55 82 77 26 

(demander la comptabilité)

ou par mail : 

t.greard@transports.cgt.fr

ou

r.perrot@transports.cgt.fr

Les règlements de notes de frais s'effectuent uniquement par virement bancaire.

Vous devez obligatoirement renseigner vos coordonnées bancaires dans votre espace utilisateur.

Ne seront acceptés que les IBAN provenant d'un compte au nom personnel de l'utilisateur.





Justificatifs : Veillez toujours à la lisibilité de la photo ou du scan de votre justificatif avant de soumettre votre note de frais.

Photo illisible = Note de frais électronique refusée.



FRAIS DE TRANSPORTS

Pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons d'utiliser les transports collectifs pour vos déplacements.

-  **Train** : prise en charge au réel des billets SNCF 2^{ème} classe
-  **Avion** : prise en charge si accord préalable
-  **Taxi** : Les frais de taxi ne sont pas pris en charge sauf accord préalable.
-  **Métro – Tram – RER – Bus** : Les frais sont pris en charge sur présentation justificatif de trajet A/R. les abonnements ne sont pas pris en charge. Pour les camarades qui viennent régulièrement, les carnets RATP sont acceptés.








UTILISATION DU VÉHICULE

La carte grise du véhicule doit obligatoirement être insérée dans votre espace utilisateur.

Celle-ci doit obligatoirement être au nom de celui qui fait la demande de remboursement de frais.

Trajet Google Maps obligatoire –

Les indemnités kilométriques sont basées sur le coût km / Voiture SNCF soit 0.17 € / km.

-  **Péage** : prise en charge au réel. Les justificatifs doivent correspondre au trajet sélectionné.
-  **Parking** : prise en charge au réel
-  **Essence** : pas de prise en charge
-  **Les voitures de location** : Elles ne sont pas prises en charge sauf cas exceptionnel et sur accord préalable.
-  **IDF** : les camarades résidant en IDF ne sont pas pris en charge pour les déplacements en voiture en IDF.



NOTES DE FRAIS DE LA CGT TRANSPORTS



HÉBERGEMENT

Les veilles de réunions, les nuitées d'hôtel (ainsi que les petits déjeuners) sont prises en charge.

Île-de-France 140 €

Province 120 €



REPAS

Lors des réunions (midi) ou veille de réunions (soir), les repas sont pris en charge.

Repas du midi complexe

(lorsque les réunions se tiennent à la BNT) 10 €

Repas du midi hors complexe

(pour les réunions extérieures à la BNT) 29 €

Repas du midi lors des formations

(pour les stagiaires) 29 €

Repas du soir

(veille de réunion à la BNT ou hors complexe) 29 €



CAS PARTICULIERS

Tous les frais et demandes non prévus à cette procédure doivent faire l'objet d'un accord préalable de la Fédération.



LES AVANCES DE FRAIS

Les camarades disposant d'un mandat fédéral, peuvent, lors de la création de leur note de frais dans leur espace, faire une demande d'avance de frais. Cette demande doit être motivée dans le commentaire (*objet du déplacement, nature des dépenses, montants estimés*).

Lorsque l'avance est acceptée, l'utilisateur est avisé par une notification.




LES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES NOTES DE FRAIS


- La note de frais correspondant à un déplacement doit être transmise dans un délai « raisonnable ».
- Après le dépôt sur votre espace, celle-ci est vérifiée par le service comptabilité puis validée par le responsable de branches/secteurs de la Fédération et enfin par la Responsable à la Politique Financière ou Secrétaire Général.
- Après avoir obtenu la double validation, celle-ci est renvoyée au service comptable pour le paiement.
- Pour rappel, la note de frais est un document officiel pouvant être mis à disposition du Commissaire aux Comptes de la Fédération, des services fiscaux, juridiques et financiers de l'Etat Français.
- Toutes irrégularités ou usages de faux sont susceptibles d'être condamnables pénalement.

Nous vous demandons donc d'y apporter le plus grand soin. La Fédération se tient à votre disposition si besoin.

Pour toutes questions relatives aux notes de frais et procédures, veuillez contacter la Fédération au :

01 55 82 77 26 

(demander la comptabilité)

ou par mail : 

t.greard@transports.cgt.fr

r.perrot@transports.cgt.fr

▪ Descriptif de la formation :

Transfert de marchés

▪ Public :

Cette session est réservée à tous les élu-es et mandaté-es du champ fédéral des activités du déchet

▪ Le contexte qui amène à faire cette formation :

Les salariés du secteur « activités du ramassage et du traitement des déchets » sont régulièrement mis concurrence par les donneurs d'ordres et les groupes pour réduire les coûts.

▪ Les objectifs de cette formation :

Comprendre les enjeux des transferts de marché, droit et devoir des entreprises, des salariés et préparer les élus aux appels d'offres.

▪ Les thèmes abordés :

- Rappel des règles du code du travail sur le transfert de marché
- Règle de la convention collective sur le transfert des salariés

▪ Les prérequis à cette formation :

Être en responsabilité dans une entreprise, un groupe du secteur d'activité.

▪ Évaluations prévues :

Pas d'évaluation

▪ Forme et durée de l'action de formation :

Sur une journée dans les locaux de la Fédération des transports.

Cette évaluation appréciative vise à ce que vous ayez un retour critique sur cette journée, d'abord pour vous même, et elle servira à l'équipe d'animation pour apporter des modifications à la formation si nécessaire.

intitulé de la formation :

apport de connaissance

POSITIF

A REVOIR



les supports utilisés

POSITIF

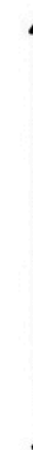
A REVOIR



l'animation

POSITIF

A REVOIR



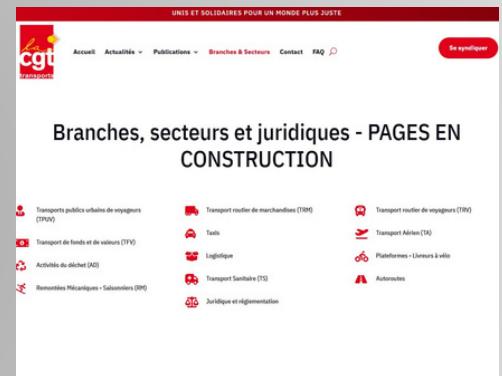
La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT utilise de multiples canaux de communication



“La Ligne” Journal mensuel qui traite de l’actualité des branches et secteurs de la Fédération.


“Le site Web” Pour retrouver toutes les communications fédérales et toutes les actualités des branches et secteurs.

<https://cgtransport.fr/>



“Les notes juridiques” Pour un appui juridique de toutes les actualités, les jurisprudences, les rappels de règles, etc...

CONTACT :

 0155827726

 fede@transports.cgt.fr

 263 Rue de Paris, Case 423, 93514 MONTREUIL CEDEX



UNIS ET SOLIDAIRE POUR UN MONDE PLUS JUSTE !



2026



**130 ANS DE LUTTES,
130 ANS DE CONQUÊTES
SOCIALES!**



Depuis 1895, la CGT est aux côtés des travailleuses et travailleurs
Des congés payés aux retraites, des hausses de salaires à la
de nos services publics :

**RIEN N'A ÉTÉ DONNÉ
A ÉTÉ ARRACHÉ PAR LA
COLLECTIVE.**

FIERS DU PASSÉ, EN MARCHÉ POUR L'AVENIR.
La lutte continue. Ensemble, on gagne.

EXPOSITION INS
130 ANS DE LA CGT



EN GRÈVE

pour mes droits
pour mes conditions
de travail
pour mon salaire
et ma retraite

**JE
VOTE
CGT**



Ne dites plus...
Mais que fait **la cgt**

FAITES-LA!



**LA CGT
EST LÀ!
TOUJOURS**

**LA SÉCURITÉ
VITALE
POUR TOUTES
LES GÉNÉRATIONS**



**ÉGALITÉ
POUR
TOUS**

